

JOURNAL

HEBDOMADAIRE DE LA DIETE

N^o: XLIV.

Novembre 1791.

Mercredi 9.

Séance du Vendredi 21. Octobre.

ON remit sur le tapis le projet relatif à l'élection des Candidats pour les Magistratures dans les Diétines.

Mr. Soltyk Nonce de Cracovie, Possesseur d'une Starostie considérable, n'ayant en vue que le bien public, présenta les moyens suivans, sur lesquels doit être appuyée la loi à porter contre les Starosties : Que tous les bien nationaux seront vendus au plus offrant, & changés à perpétuité en biens héréditaires terrestres. Que les titres de ces propriétés feront assurer de manière, que la moitié de leurs revenus sera décernée aux Possesseurs à vie, & la huitième partie aux Emphitéotes — que le quart des avances pour l'embellissement des Starosties, sera bonifié aux Possesseurs — qu'il sera fait de nouveaux examens des reyenus annuels.

Le plus offrant, en obtenant la propriété d'un bien de cette nature, en payera d'abord la dixième partie de la valeur, & cette argent sera employé à former une banque Nationale.

Mgr. le Prince Primat prit la parole, & dit : " Je ne saurois me convaincre que la vente des Starosties soit juste, & utile à la Patrie. Les Starostes ont déjà fait de très grands sacrifices en donnant la moitié des revenus au Trésor; & les Emphithéotes, qui n'en retirent que la huitième partie, n'en sont plus que les Administrateurs — Que deviendra la Nation si l'on pousse au désespoir un nombre si considérable de Citoyens ? Que deviendra la Constitution du 3. Mai, si nous osons enfreindre les priviléges & les propriétés des Starosties, qu'elle a si solennellement garanties ? Ces biens sont à la vérité, une propriété de la

„ République , mais leurs revenus appartiennent légalement
 „ aux Starostes leur vie durant ; ne convient-il pas mieux
 „ d'attendre leur mort , après laquelle tous ces biens revien-
 „ dront à la République , plutôt que de les en priver contre
 „ la foi publique & les droits les plus sacrés ? Quant au
 „ projet de Mr. l'Abbé Ossouefski , pour lequel j'ai beaucoup
 „ d'amitié & dont je fais apprécier les talents , son exécution
 „ étant trop compliquée me paroît impossible , d'autant plus
 „ que ce projet est lié avec celui du papier monnoie qui
 „ pourroit devenir fatal à la République . Necker , en voulant
 „ faire du bien à la France a contribué au détriment ce Ro-
 „ yaume ; ces papiers de banque ont déjà ruiné plus d'un
 „ pays . *Felix quem faciunt aliena pericula cautum.* La Po-
 „ logne qui n'est pas endetée , a encore beaucoup de re-
 „ sources ; ainsi , je proteste contre la vente des Starosties ,
 „ & m'oppose à l'établissement des papiers monnoies , &
 „ je prie Mr. le Maréchal de la Diète de former la question ,
 „ scâvoir : si l'objet des Starosties doit être traité , ou bien
 „ si l'on doit ouvrir d'autres sources pour remplir le defecit ? “
 On s'y opposa .

Mr. Sokolnicki , Nonce de Posnania , rendit hommage à la vertu de Mr. Soltyk , qui , voyant un defecit de 13 Millions est prêt de sacrifier son bien particulier au bien général : “ Nos anciennes moeurs , dit-il , sont favorablément changées ; les vertus civiques qui ont pris leur place , sont présumer que le bien public sera préféré aux avantages personnels : — Aussi n'a t-on pas encore entendu une seule voix de la part des Starostes , qui ait marqué plus d'amour propre que de civisme . — Je suis sur tout édifié de la motion de Mr. Soltyk ; c'est la vertu qui a parlé par sa bouche , ses principes ne portent aucunement atteinte , ni à la foi publique , ni aux propriétés des Starostes ; il leur assure autant de revenus que les priviléges de la loi leur en ont décerné ; aussi cet arrangement ne viole en rien la nouvelle Forme Constitutionnelle . Une

„ Banque Nationale établie sur des fonds solides , & bien ad-
 „ ministriée , au lieu d'être préjudiciable à la Pologne , va
 „ ranimer l'agriculture & le commerce ! — Quand bien même
 „ il seroit vrai que Necker eut trompé les espérances des
 „ Français avec ses projets , je ne croirai jamais que nos
 „ Neckers , qui n'ont en vue que le bien public & à qui on ne
 „ fauroit rien reprocher , veuillent ruiner la Patrie . “

“ On dit qu'il y a encore des ressources pour augmenter
 „ les fonds publics , mais tous ces impôts doat l'administra-
 „ tion est difficile , onéreuse & fiscale , retombent toujours
 „ sur les propriétaires . Nous en avons une preuve par celui
 „ de peaux qui , en ruinant nos sujets , endommagent nos
 „ propriétés Enfin les cayers des Nonces de la grande Po-
 „ logre , de la Russie & de la Lithuanie , dessendent directe-
 „ ment de chercher d'autres branches d'impôts ayant d'avoir
 „ disposé des Starosties . D'ailleurs les protestations contre
 „ la majorité ne fauroient empêcher la volonté générale
 „ qui fait la loi . — C'est pourquoi j'insiste à ce que
 „ le projet de Mr le Nonce de Cracovie soit renvoyé aux
 „ Députations . ”

Mr *Sachdolphi* , Castellan de *Radom* , observa , que
 les Starosties étant une propriété de la Nation , ses repré-
 sentans ne fauroient en disposer à perpétuité sans avoir des
 instructions positives la dessus — que la valeur de ces biens
 augmente de plus en plus , que ce seroit conséquemment
 faire un tort irreparable à la République en vendant ces fonds
 susceptibles d'amélioration .

Plusieurs membres offrirent de donner leurs observations
 par écrit , d'après les principes de Mr *Soltyk* .

Mr *Witoslawski* , Nonce de *Podolie* , fit le rapport , de la
 part du comité chargé d'examiner la Commission du Tresor ,
 que les revenus fixes & variables de la Couronne ne montent
 qu'à 27 Millions : tandis que ses dépenses avec ce qui est desti-
 né pour la Commission de Police , se montent à 36 Millions . “ Pour remplir le déficit , ajouta-t'il , nous avons

„ un fond de plus de 300 Millions dans les Starosties; qu'elle
 „ propriété peut-être plus assurée? Nous pouvons avec ces
 „ fonds faire la guerre pendant 20. ans; il faut penser se-
 „ rieusement à remplir ce déficit, qui monte dans dans les
 „ deux Trésors, à 12. Millions par an.“

On convint unanimement de charger les Députations de travailler de concert pour trouver les moyens de pourvoir au plutôt à cet inconvénient.

Mr. Ijki, membre de la Commission du Trésor de Lituanie, justifia la conduite de cette Magistrature, & demanda un jugement pour qu'elle puisse se disculper sur les objections qui lui ont été faites.

Mr. Linowski, Nonce de Cracovie, s'opposa à l'élection des Candidats pour les Magistratures aux Diétines, en observant qu'elle est contraire à la loi portée sur les Diètes.

Mr. Sokolnicki, fut d'avis, que toutes les Diétines choisissent des Candidats pour les Magistratures exécutives dans la moitié du nombre des Nonces, dont la Diète fera choix suivant la loi.

Il s'eleva des contestations; les Nonces de Volhynie demanderent un Turnus pour le projet de Mr. Czacki Nonce de Czerniskowie; Les autres en demandèrent aussi entre les deux projets des Nonces de Czerniekowie & Posenie.

D'après les observations de Mr. l'Abbé Kollatay Chancelier de la Couronne, qu'aucun projet ne sauroit être décidé sans avoir été discuté par la Députation de Constitution, & ces deux projets n'ayant pas passé par cette formalité ordonnée par la loi, la Chambre les renvoya à la dite Députation.

Les Etats approuvèrent à l'unanimité les fonds des hôpitaux de Zienkow & Chryniewo.

La Séance fut ajournée au Lundi suivant.

Séance du Lundi 31, Octobre.

On ramit sur le tapis le projet au sujet des Candidats pour les Magistratures; après la lecture qui en fût faite, plu-

sieurs Nonces firent des oppositions fondées sur la loi portant que l'Élection des membres pour les Magistratures doit se faire par la Diète.

Mr. Gieysztor rappela l'ordre de la semaine, qui étant celle de l'économie, doit être employée à la discussion sur les Starosties.

Mr. Bernowicz, Nonce de Nowogrod, après avoir fait valoir la nécessité d'observer la loi sur les Diètes, démontra celle de s'assurer des Candidats, & présenta son projet, qui porte : que tout Candidat pour les Magistratures du Gouvernement doit déposer à la Diète un attestat signé de la Diétine son Palatinat, qui prouve qu'il est possessionné, qu'il n'est point obéré de procès &c., & qu'il a été en fonction.

Les Nonces des Volhynie insistèrent sur le projet de Mr. Czacki & en demandèrent la lecture.

Mr. Soltyk, Nonce de Cracovie, prouva par un discours très énergique, que la Diète est autorisée de disposer plus avantageusement des propriétés de la République ; & que c'est l'esprit de la Forme Constitutionnelle du 3. Mai, qui n'assure que les propriétés possédées de plein droit ; & qu'on ne sauroit ignorer les pertes que la République a éprouvées par la dissipation des ces fonds ; il finit par déclarer qu'il ne consentiroit à aucun nouvel impôt ayant que la question de la vente des Starosties fut décidée.

Mrs. Rzewuski, Castellan de Wittebsk, & le Nonce de Podoliz, étaient avec énergie le projet de la vente des Starosties, qui mettoit fin à la cupidité & aux intrigues des familles puissantes, & qui n'ont d'autres vues qu'èdes'enrichir des dépouilles de la Patrie. — Le même Castellan représenta que tout gouvernement juste ne peut manquer à ses engagements, qu'ainsi la République ne doit pas violer la bonne foi dans la vente des Starosties ; autrement, qui pourroit être sûr d'une nouvelle acquisition ? Il conseilla de faire faire préalablement les démarcations de ces biens, & d'assurer sur tout la propriété & la justice aux paysans qui les cultivent ; & se déclara-

contre l'établissement du papier monnaie , qu'il croit être pernicieux à l'Etat.

Les Nonces de *Wolhynie*, ayant demandé la décision du projet de Mr *Czacki*, le Prince *Czartoryski*Nonce de *Lublin* s'y opposa, sur les motifs qu'il portoit atteinte aux prérogatives des Nobles, qui tous ont le droit de s'inscrire comme Candidats pour les Magistratures du Gouvernement s'ils ont les conditions requises , & fit valoir la loi qui a décerné l'élection des membres pour ces Magistratures à la Diète.

Mr. *Narbut*, fut pour le projet formé par la Députation, qui présente des Candidats en plus grand nombre, pour que la Diète en puisse faire un seul sur chaque pour les Commissions.

Mr. *Gieyfster* dit : que l'un & l'autre de ces projets est contraire à la loi qui ne peut être contradictoire ; que ces projets n'ayant en vue que de rendre inutiles les intrigues de la Capitale & celles des Palatiats, à quoi remédie la nouvelle Constitution , ne devraient pas être adoptés , vu que ce seraient préjudicier à la loi portée sur les Diètes ; il finit par présenter quelques additions au projet de Mr. *Soltysi*k , dont on fut lecture.

Quelques Nonces parlèrent en faveur du projet de la Députation , d'autres vouloient qu'on y mit la clause , que les anciens membres des Magistratures seront *Candidati nativi*.

Il s'éleva de grands débats, savoir lequel des trois projets mis en avant devoit être décidée,

Mr. le Maréchal de la Diète demanda , si le projet de la Députation devoit passer ou être modifié ? On rejeta cette proposition. Il fit ensuite celle-ci : Est ce le projet de Mr. *Czacki* , ou bien celui de la Députation qui doit être adopté ? Celle-ci ayant aussi effeuillé des oppositions Il en forma une troisième, d'après laquelle 91 voix furent contre 71, se déclarerent pour le projet de la Députation qui doit être pris à décider. La Séance fut ajournée au Jeudi suivant.

Séance du Jeudi 5. Novembre.

On reprovoit le projet pour la décision duquel une pluralité de suffrages s'étoit manifestée dans la dernière Séance ,

lorsque Mr. Chreptowicz Chancelier Lithuanie, Ministre des affaires étrangères, prevint les Etats qu'il avoit des choses importantes à communiquer; en conséquence les arbitres s'étant retirés, la Séance continua à huis clos pendant plus de trois heures.

Conformément à la demande du Serénissime Electeur de Saxe, qui avant de traiter des articles *pactorum conventionum*, désire qu'il y ait un pourparler entre des personnes écartelées de part & d'autre; pour cet effet la Diète a nommé Mr le Prince Czartorzki, Général de Podolie, Nonce de Lublin, & Mr. Malachowski Staroste d'Opoczno, Ministre de la République à la Cour de Dresde; les quels après avoir remplis leurs obligations dont ils sont chargés par les Etats, leur feront le rapport des résultats de leurs opérations.

La Séance fut limitée au lendemain,

DE VARSOVIE. La semaine dernière il y eut ici une cérémonie qui prouve qu'on fait récompenser les vertus civiques.

Madame Sołtyk, née Princesse Sapieha, Epouse du Nonce de Cracovie, tint sur les fonds de Baptême, avec Mr. Malachowski Maréchal de la Diète, le jeune fils du défunt Decker President de la Ville, qui le premier reclama les droits du peuple des Villes. Les Représentans des Villes furent présens à cette cérémonie célébrée avec beaucoup de pompe, — La Matrie s'engagea d'élever à ses frais cet enfant jusqu'à l'âge de 16. ans; & Mrs les représentans des départemens, offrirent de la part de leurs constituans, d'améliorer le sort du jeune Decker. Mr Wybicki lui fit particulièrement un don de 3000. flor.

rins. — Cet acte de générosité, de noblesse, & de patriottisme de la part des Villes, fait présumer que le vengeur de Mr. Decker persécuté & le zélé défenseur des droits des Municipalités & de ceux de l'homme, ne sera pas oublié.

De Varsovie. La Commission de Police a fait enlever le 2. de cemois tous les pauvres étrropiés & mendians au nombre de 501. individus de tout sexe & de toute religion, les quels après avoir été examinés par des Médecins & chirurgiens furent partagés en trois classes, en incurables, malades & bien-portants, ces derniers étant en état de s'occuper de travaux utiles. La Commission, de concert avec les Directeurs des hôpitaux, avait fait préparer des chambres & toutes des maisons pour donner toutes sortes des commodités à ces malheureux membres de la société, qui à la gloire de cette magistrature, sont traités avec beaucoup d'humanité.

C'est ainsi que le nouveau gouvernement répare les fautes & les désordres de l'ancien. Les hommes sont tels qu'ils ont été modèles: Lorsqu'un Etat est mal gouverné, que les richesses & l'aisance sont trop inégalement réparties; que des Millions d'hommes manquent du nécessaire, tandis qu'un petit nombre de Citoyens regorgent de superflu; il y alors nécessairement des pauvres, pour lesquels le nouveau gouvernement ne fauroit être trop indulgent jusqu'à ce que son équité & son exemple ayant encouragé le peuple aux vertus sociales autrement on pourroit dire avec Erasme, *interdum necessaria puniunt vitia, cum aliqui scelerum irritamenta praebant suis.*